Procedure file

Informations de base			
INI - Procédure d'initiative	2006/2047(INI)	Procédure terminée	
Situation de l'économie européenne: rapport préparatoire sur les grandes orientations des politiques économiques pour 2006			
Sujet 5.10.01 Convergence des politiques écono d'interêt	omiques, déficit public, taux		

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		16/11/2005
		PPE-DE GARCÍA-MARGALLO Y MARFIL José Manuel	<u>0</u>
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Affaires économiques et financières		

Evénements clés			
16/03/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/03/2006	Vote en commission		Résumé
23/03/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0077/2006	
04/04/2006	Résultat du vote au parlement	<u> </u>	
04/04/2006	Débat en plénière	-	
04/04/2006	Décision du Parlement	<u>T6-0124/2006</u>	Résumé
04/04/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques		
Référence o	de procédure	2006/2047(INI)
Type de pro	océdure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type of	de procédure	Rapport d?initiative

Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/6/31936

Portail de documentation				
Projet de rapport de la commission	PE370.027	16/02/2006	EP	
Amendements déposés en commission	PE370.182	07/03/2006	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A6-0077/2006	23/03/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<u>T6-0124/2006</u>	04/04/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2006)2095	11/05/2006	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2006)2311	30/06/2006	EC	

Situation de l'économie européenne: rapport préparatoire sur les grandes orientations des politiques économiques pour 2006

La commission a adopté son rapport annuel, rédigé par José Manuel GARCÍA-MARGALLO (PPE-DE, ES), sur les grandes orientations des politiques économiques de l?UE pour 2006. Ce rapport contient un large éventail de recommandations à la Commission et aux États membres, qui concernent entre autres:

- l'établissement par la Commission d'un classement annuel des États membres les plus/les moins performants en matière de réforme économique:
- la mise en ?uvre rapide des programmes nationaux de réforme;
- une interprétation stricte du Pacte de stabilité et de croissance renouvelé et des efforts supplémentaires en vue de la réduction du poids de la dette publique;
- l?invitation aux États membres à s?abstenir de toute concurrence fiscale transfrontalière préjudiciable et excessive;
- la promotion de l?esprit d?entreprise dans les écoles secondaires;
- une évaluation par les États membres des effets de répartition et des effets régionaux de leur régime fiscal et des subventions qu?ils accordent;
- des politiques ambitieuses en matière de natalité, l?amélioration des structures d?accueil des enfants, la promotion de l?équilibre vie professionnelle/vie familiale, l?intégration des immigrés sur le marché du travail et la lutte contre l?immigration clandestine, des mesures incitant les travailleurs à reporter le départ volontaire à la retraite ? autant d?actions visant à améliorer le rapport entre population en âge de travailler et population totale;
- davantage d?efforts en vue d?inclure les jeunes, les femmes les personnes plus âgées et les handicapés dans la population active;
- des mesures visant à réduire les coûts de main-d??uvre non salariaux et, partant, à décourager l?économie parallèle;
- une plus grande mobilité des chercheurs, davantage d?investissements dans les universités et la promotion des investissements privés, afin d?accroître l?efficacité et la productivité économiques;
- le développement d?une politique communautaire de l?énergie nouvelle et cohérente;
- l'allocation de ressources supplémentaires à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'une politique communautaire coordonnée en matière d'innovation;
- la réalisation d?un marché européen unique dans le secteur des services, conformément aux dispositions du traité CE;
- un agenda «services financiers» d'avenir, qui mette l'accent sur l'établissement d'un espace euro unique de paiements à l'horizon 2010, la révision du régime de solvabilité des assurances, une proposition relative aux fusions transfrontalières dans le secteur bancaire, en vue de faciliter la consolidation et d'éviter les conflits entre autorités de surveillance du pays d'origine/du pays d'accueil, une proposition relative au crédit hypothécaire, l'adoption d'une directive relative au crédit à la consommation, ainsi qu'une surveillance efficace et une coopération étroite entre les organismes réglementaires et de surveillance des États membres.

Enfin, la commission juge aussi qu?il conviendrait, durant la période de réflexion en cours sur le traité constitutionnel, de mettre l?accent sur des questions telles que l?actuel cadre de gouvernance macroéconomique, les objectifs économiques et sociaux de l?UE, l?extension de la procédure de codécision aux questions de politique économique, la compétence de l?UE en matière de fiscalité et la représentation de la zone euro au sein des institutions internationales.

Situation de l'économie européenne: rapport préparatoire sur les grandes orientations des politiques économiques pour 2006

En adoptant le rapport de José Manuel GARCÍA-MARGALLO Y MARFIL (PPE-DE, ES), sur les Grandes orientations des politiques économiques pour 2006, le Parlement européen se félicite du document exposant les questions clés, destiné au Conseil "Ecofin", et soutient la Commission dans son choix de se concentrer sur quatre domaines fondamentaux (connaissance et innovation; potentialités économiques; mondialisation et changement démographique; et marché énergétique efficace), où les mesures devraient être mises en ?uvre via les lignes directrices intégrées.

Le Parlement invite la Commission, le Conseil et les États membres à donner suite aux recommandations que le Parlement a formulées dans ses trois derniers rapports sur les GOPE mais qui n'ont pas encore été prises en compte, à savoir: transposition des directives relatives au marché intérieur; adoption de mesures de réduction du déficit par les États membres qui connaissent des déficits excessifs; mise en ?uvre d'une politique commune de communication devant l'insécurité des citoyens face à la mondialisation; adoption d'un "plan d'action pour les réformes structurelles" énumérant les obstacles à lever et les mesures à prendre et assorti d'un calendrier; mise en ?uvre intégrale de la charte des PME en ce qui concerne un régime fiscal plus favorable et l'augmentation des investissements dans la recherche et l'innovation.

- Réformes institutionnelles : le Parlement estime que, pendant la période de réflexion en cours concernant le traité constitutionnel, il conviendrait de s'attaquer aux questions suivantes: l'actuel cadre de gouvernance macro-économique; les objectifs économiques et sociaux de l'UE; l'extension de la procédure de codécision aux questions de politique économique; la responsabilité de la BCE, dans le respect de son indépendance; la coordination des politiques économiques et le rôle de l'Eurogroupe dans ce contexte; la procédure applicable en cas de déficits excessifs; la compétence de l'UE en matière de fiscalité; la mise en ?uvre, pour le 1^{er} avril 2008 au plus tard, d'un droit d'évocation pour le Parlement dans le cadre de la procédure de comitologie; la représentation de la zone euro au sein des institutions internationales.

La Commission est invitée à étudier la possibilité d'adopter une législation communautaire établissant: une définition uniforme du domicile fiscal - applicable aux citoyens de l'UE résidant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE - liée au concept de citoyenneté de l'UE; une convention de l'UE sur la double imposition; et l'inclusion dans le droit communautaire du principe de non-discrimination en matière d'imposition, tel que défini dans les arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes.

Les députés se félicitent du fait que les États membres soient désormais tenus de présenter des programmes nationaux de réforme (PNR) articulés sur les 24 lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005?2008. Selon eux, les performances économiques pourraient être encore améliorées, par la promotion des meilleures pratiques et par l?établissement d?un classement annuel des performances des pays. Le rapport prône une "stratégie de croissance intelligente" en vue de renforcer le potentiel de l'UE par une nouvelle génération de produits et de méthodes de production. Les États membres sont invités à mettre en ?uvre rapidement et exactement les PNR, avec la participation des parlements nationaux et des parties prenantes, comme les partenaires sociaux.

- Politique macroéconomique, politique monétaire et budgétaire : la Commission est invitée à s'en tenir à une interprétation stricte du Pacte de stabilité et de croissance renouvelé. Le rapport engage instamment les États membres à promouvoir la compétitivité, à réduire chaque année leurs déficits budgétaires, à réduire le poids de la dette publique et à s?abstenir de toute concurrence fiscale transfrontalière préjudiciable et excessive.
- Environnement des entreprises : le Parlement demande que l'on promeuve l'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire des États membres, en renforçant le rôle de l'entrepreneur dans la société. La Commission est invitée à appliquer le principe d'actions positives en faveur des PME et à prendre des dispositions pour contribuer aux actions suivantes: créer des entreprises par voie électronique; simplifier de l'environnement réglementaire; favoriser l'accès des PME aux financements, via des formules "capitaux à risques" ou "investisseurs individuels"; renforcer le rôle de la BEI et du FEI; améliorer l'accès des PME aux TIC; promouvoir des structures de coopération et promouvoir leur internationalisation en adoptant la proposition de 14e directive "Droit des sociétés" relative au transfert transfrontalier du siège social des sociétés anonymes et en examinant la valeur ajoutée qu'apporterait, aux PME, un futur statut de la société européenne non cotée en bourse. Le Parlement soutient la proposition de la Commission concernant une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés et engage instamment le Conseil à arriver à un accord sur les propositions de la Commission visant à simplifier les obligations en matière de TVA.
- Emploi et ressources humaines : le Parlement estime que, pour accroître la part de la population en âge de travailler, il est nécessaire : d'adopter des politiques de natalité ambitieuses, d'améliorer les structures d'accueil des enfants, de promouvoir des régimes visant à améliorer l'équilibre vie professionnelle/vie familiale, d?inciter les travailleurs à reporter le départ volontaire à la retraite et d?adopter une politique commune en matière d'immigration. Pour améliorer le rapport population employée/population en âge de travailler, il est nécessaire d'adopter des mesures visant spécifiquement des catégories qui ont des difficultés à accéder au marché du travail, à savoir les jeunes, les femmes, les personnes âgées de plus de 55 ans et les personnes handicapées. En matière de travail et de temps de travail, une approche, fondée sur le cycle de vie permettrait de respecter les besoins individuels. Les députés soulignent le potentiel que la "flex-sécurité" (flexibilité et sécurité) offre en matière d'augmentation de la participation au marché du travail, en particulier pour les femmes, les travailleurs âgés, les jeunes, les chômeurs de longue durée et les immigrés.

Le Parlement prône également des mesures destinées à réduire les coûts de la main d'?uvre, en particulier pour les emplois peu qualifiés, et à décourager l'économie parallèle. Les États membres sont invités à évaluer les effets distributifs et régionaux de leurs systèmes de subvention et d'imposition.

Les États membres sont invités à adopter des mesures destinées à améliorer la mobilité des chercheurs et la qualité des infrastructures, afin d'attirer plus d'étudiants vers les carrières scientifiques. Les députés demandent des mesures destinées à équiper les universités européennes pour qu'elles répondent aux normes les plus élevées en matière de recherche, et à renforcer la coopération avec l?industrie et commerce. L?offre éducative devrait s?adapter à la demande du marché du travail, en mettant l'accent sur les filières "ingénierie" et "technologies de pointe" et assurer une meilleure communication, une meilleure diffusion et une meilleure application des résultats de la recherche.

Les États membres sont engagés instamment à adopter, lors du sommet de printemps de 2006, une politique énergétique communautaire nouvelle et cohérente ayant trois grands objectifs: garantir la sécurité des sources d'approvisionnement en énergie, le développement durable e t la compétitivité économique.

représentent les importations en provenance de pays émergents et à la propension des entreprises à externaliser des activités. La Commission est invitée à faire des propositions en matière de financement de la recherche et les États membres à allouer plus de ressources à ce secteur, tout en garantissant la protection efficace des droits de propriété intellectuelle. Des incitations fiscales devraient être mises en place pour les entreprises et les universités qui investissent dans la R&D.

Enfin, le rapport souligne que la réalisation d'un marché unique européen des services, tel qu'il est prévu dans le traité CE, est indispensable pour renforcer un secteur d'activité vital pour l'ensemble de l'économie européenne et particulièrement important pour le développement économique des nouveaux États membres de l'Union, avec un équilibre entre ouverture du marché, services publics ainsi que droits sociaux et droits des consommateurs.